



## Procès-verbal

# De la réunion du Conseil Municipal

**SEANCE DU MARDI 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

**Présents :** Bruno CLIQUOT, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Véronique PILLAT, Martine POURRAT, Yves SEVENIER

**Absent :**

**Procuration :** Daniel GREINER pouvoir à Véronique PILLAT

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion 2024 des budgets : communal, eau et assainissement
- Comptes administratifs 2024 des budgets : communal, eau et assainissement
- Affectation du résultat 2024 des budgets : communal, eau et assainissement
- Subventions aux associations
- Liste membres des sections 2025
- Réglementation des boisements

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour :

- Tarif Eau 2025

### Désignation du secrétaire de séance

Madame POURRAT Martine est élue secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 14 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

### BUDGETS

- Approbation des comptes de gestion 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2024 dressés par M<sup>me</sup> DELORME Christelle, receveuse à la trésorerie d'Ambert, pour le budget principal et les budgets annexes.

- Approbation des comptes administratifs 2024

Le conseil municipal, sous la présidence de Martine POURRAT, Adjointe aux finances, approuve à l'unanimité (Madame le Maire ne vote pas) les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes et arrête les résultats définitifs suivants :

**Budget principal** (résultats cumulés) :

Fonctionnement : 213 506.94€ en dépenses / 653 720.81€ en recettes

Investissement (dépenses sur l'année) : 271 916.56€ en dépenses / 358 861.74€ en recettes

Investissement (avec les Restes à réaliser) : 528 375.71€ en dépenses / 505 242.74€ en recettes

**Budget Eau** (résultats cumulés) :

Fonctionnement : 28 039.13€ en dépenses / 34 003.18€ en recettes

Investissement : 39 982.93€ en dépenses / 55 444.27€ en recettes

**Budget Assainissement** (résultats cumulés) :

Fonctionnement : 1 592.50€ en dépenses / 7 002.03€ en recettes

Investissement : 0€ en dépenses / 22 580.18€ en recettes

- **Affectation des résultats**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation des résultats ci-après :

**Budget principal**

Excédent de fonctionnement reporté, soit 417 080.90€

Déficit d'investissement reporté, soit 23 132.97€

**Budget Eau**

Excédent de fonctionnement reporté, soit 5 964.05€

Excédent d'investissement reporté, soit 15 461.34€

**Budget Assainissement**

Excédent de fonctionnement reporté, soit 5 409.53€

Excédent d'investissement reporté, soit 22 580.18€

**Subventions aux associations 2025**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer sur le budget primitif 2025 les subventions suivantes :

▪ Anciens Pompiers de Saint-Germain-l'Herm	100€
▪ L'Association Culturelle et Sportive	1 613€
▪ L'ACS pour la Course des Monts du Haut-Livradois	500€
▪ Comité des Fêtes	2 072€
▪ Le Boléron	691€
▪ RPI	500€
▪ FNACA	100€
▪ Collège de Saint-Germain-l'Herm	500€
▪ L'ADMR	500€
▪ Sapeurs-Pompiers de Saint-Germain-l'Herm	500€
▪ Réseau Casadéen	100€

## Liste membres des sections 2025

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il lui appartient, chaque année, de dresser la liste des membres de chaque section.

Conformément à la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes, l'article 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

1. La notion de membre d'une section se substitue à celle d'ayant droit,
2. Sont considérés comme membres d'une section les habitants de la section ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section,
3. Toutes les personnes composant une même famille peuvent être considérées comme membres de la section sous réserve qu'elles aient leur résidence principale sur le territoire de la section mais aussi qu'elles disposent de la capacité juridique,
4. Sont électeurs, les membres de section inscrits sur les listes électorales de la commune.

La liste est consultable en mairie.

## Réglementation des boisements

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil Départemental et un cabinet d'études, est en cours sur la commune depuis 1 an.

Une enquête publique s'est tenue du 28 octobre 2024 au 02 décembre 2024. Les documents cartographiques étaient consultables à Fournols.

Madame le Maire informe les élus qu'un courrier du 20 janvier 2025 de M. le Président du Conseil Départemental invite le conseil municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposés par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Saint-Bonnet-Le-Bourg.

## Tarif Eau 2025

Madame le Maire informe les élus qu'une revalorisation du prix du m<sup>3</sup> d'eau est nécessaire pour pouvoir bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le prix actuel de l'eau est de 1.20€/m<sup>3</sup>.

Le prix minimum demandé par l'Agence de l'eau est de 1.40€/m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité. Le tarif de l'eau sera de 1.40€/m<sup>3</sup> à partir de 2025.

## Divers

### ▪ Feu d'artifice

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix du feu d'artifice présenté par la Société l'Etoile, ainsi que le devis pour un montant de 3 154.00€ TTC.

Madame le Maire informe les élus que le feu d'artifice sera tiré comme l'année précédente sur la parcelle ZI 192, en face le local des chasseurs (à la suite de l'accord de Madame Anne THIOLAS).

▪ **FREDON (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles)**

Madame le Maire expose le compte-rendu présenté en mairie le 23/01/2025 par 2 techniciens environnement, représentant FREDON et ALF.

- Fin 2024, les 2 techniciens ont visité la commune pour réaliser un état des lieux de la gestion des espaces publics afin de réaliser un diagnostic-conseil.
- En janvier 2025, après la présentation de ce diagnostic-conseil, ils proposent d'accompagner la commune pour faciliter l'entretien des espaces verts comme Lachaux, économiser du temps, du carburant, améliorer le cadre de vie, bien gérer les déchets verts... en déployant des pratiques vertueuses pour l'environnement.
- ALF présente la possibilité de prêt de matériel d'entretien. Une journée de démonstration sur la commune avec l'employé communal et les élus est prévue en avril 2025.

FREDON et ALF proposent aux communes engagées dans un programme de gestion durable des espaces extérieurs de les accompagner sur un projet. Les élus choisissent de candidater pour l'enherbement du cimetière.

Madame le Maire informe les élus que le mardi 18 mars 2025, l'employé communal accompagné de M. Magaud Daniel, Adjoint aux travaux, assisteront à une journée technique sur « l'amélioration de la gestion des espaces publics » à Job.

Fin de la séance à 23h50

Véronique HAUVILLE,  
Maire



Martine POURRAT,  
Secrétaire de séance

